



# FICHE PRODUIT - AUTONETTOYANT

## LE VITRAGE QUI FACILITE L'ENTRETIEN

### Présentation

Le vitrage autonettoyant agit sous l'action combinée du soleil et de la pluie, afin de rester propre plus longtemps. Les fréquences de nettoyages sont ainsi espacées ce qui permet des économies de temps, sur les produits d'entretien, sur les consommations d'eau et un meilleur respect de l'environnement.

Ce vitrage est préconisé en toiture de vérandas et verrières associé à un contrôle solaire de toiture (idéal lorsque l'accessibilité est réduite). Trois conditions doivent être réunies pour une efficacité optimale :

- ▼ Exposition au soleil
- ▼ Vitrage incliné
- ▼ Ruissellement de l'eau

### Spécificités Techniques

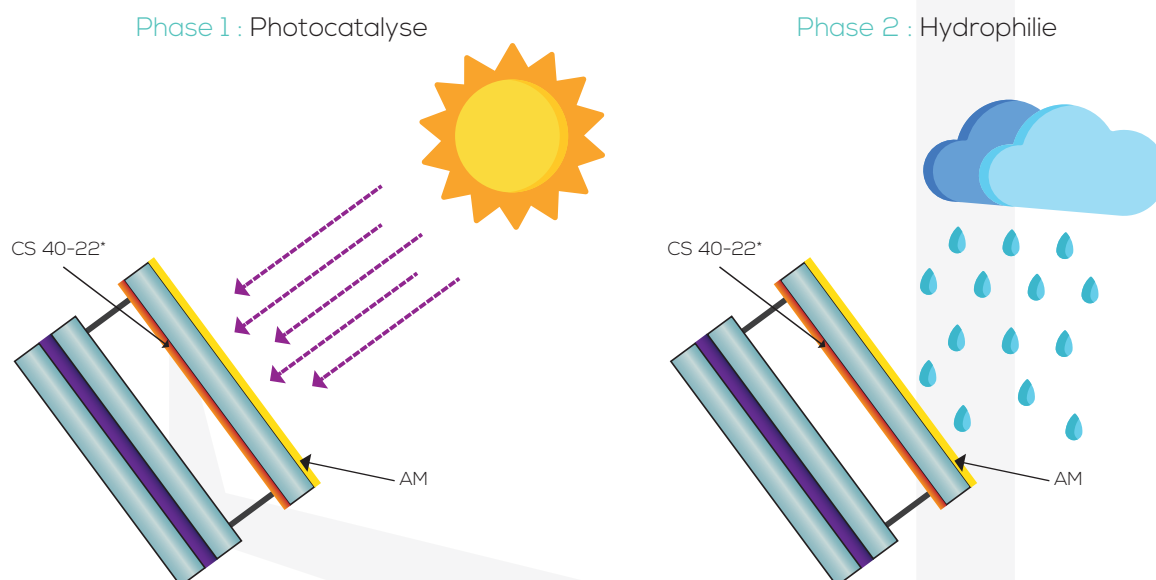
Une couche dite «dure» est appliquée sur le vitrage autonettoyant. La fonction autonettoyante est la résultante de deux procédés indissociables qui sont la photocatalyse et l'hydrophilie.

#### La photocatalyse

Au contact des ultra-violets de la lumière naturelle, les dépôts de matières d'origine organique (fientes d'oiseaux, matières végétales...) vont progressivement se décomposer. Attention ne fonctionne pas sur les dépôts de matières minérales tels que le sable ou le sel (embruns).

#### L'hydrophilie

Lorsqu'il pleut sur le vitrage, l'eau se nappe sur le verre pour former un film d'eau qui permet d'entraîner les impuretés.



## Mise en Oeuvre

Lors de la mise en œuvre du vitrage, l'utilisation de silicone non compatible est à proscrire. La présence de ce produit dans l'environnement du vitrage aurait pour conséquence de créer un « effet de bord », c'est-à-dire une pollution et une désactivation de la couche sur toute la périphérie du vitrage sur plusieurs centimètres.

Pour un résultat optimal, une inclinaison minimum du vitrage est nécessaire (idéalement supérieur de 15° par rapport à l'horizontale soit 27%).



*En cas de demandes spécifiques, veuillez s'il vous plaît consulter nos services. Il vous appartient de vérifier que les vitrages mis en œuvre sont conformes aux normes et réglementations en vigueur (dont DTU39), à l'usage pour lequel ils sont destinés et qu'ils sont adaptés aux exigences du chantier. **Document non contractuel - Cette fiche est téléchargeable en ligne sur [www.rpimenuiserie.com](http://www.rpimenuiserie.com)***



**RPI**  
MENUISERIE

**Siège social**  
204 route de Gabachot - 33540 Sauveterre-de-Guyenne 05.56.71.56.71

**Agence Médoc**  
4 rue des Tonneliers - ZAC Belloc - 33340 Lesparre-Médoc 05.56.59.70.44

**Agence Poitou-Charentes**  
16 rue de la Quintinie - 16340 L'isle-d'Espagnac 05.45.22.85.90

**CEKAL**  
VITRAGE ISOLANT